

LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES CIRCUITS PERMANENTS POUR LA PRATIQUE DU MOTOCROSS ET DU QUAD

M. Dimitri Fourny (cdH). Depuis quelques semaines, suite à la circulaire sur la diminution du nombre de quads qui peuvent circuler en forêt, les motocyclistes et les propriétaires de quads sont inquiets. De l'autre côté, les promeneurs et autres usagers de la forêt sont très heureux de cette disposition. Par ailleurs, ce week-end, un accident dramatique s'est produit pendant une compétition : un motocycliste a quitté le circuit et a fauché un enfant de huit ans qui a perdu la vie. Certains ont alors pointé du doigt le fait qu'il n'existait pas d'infrastructures sécurisées pour ce type d'activités. Face à ce problème, je pense qu'une alternative consisterait à proposer aux pratiquants de sport moto en forêt des circuits permanents en Région wallonne. De votre point de vue, avez-vous déjà envisagé de tels circuits ? Avez-vous déjà pris des mesures dans ce sens ? J'aimerais que vous puissiez faire état de la question.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. Tout d'abord, concernant l'accident dramatique qui est survenu ce week end, la responsabilité des organisateurs devra être établie. D'après les informations que j'ai reçues, ce circuit n'avait pas obtenu d'autorisation, mais, s'il devait être révélé qu'il en avait reçue, ceux qui l'ont octroyée devront en répondre. Pour ceux qui pratiquent ce genre d'activité, il n'est plus permis aujourd'hui de se rendre en forêt. Seules les routes goudronnées peuvent accueillir la pratique de ce sport. Vous avez parfaitement raison, lorsque vous évoquez la nécessité de mettre en place des infrastructures sécurisées pour la pratique du sport moto. J'ai rencontré à six reprises les groupes d'utilisateurs et je leur ai indiqué que j'allais mettre en place un groupe de travail pour explorer la piste des circuits permanents. Certes, il n'est pas facile de trouver des endroits qui peuvent convenir pour ce genre d'activités qui peuvent facilement se révéler dérangeantes pour le voisinage. Je défendrai toutefois cette solution pour que ces personnes puissent

pratiquer leur sport dans des conditions respectables. Je pense qu'il en va de l'intérêt de tout le monde.

M. Dimitri Fourny (cdH). *Je remercie M. le Ministre pour l'attention qu'il porte à ce dossier. Je suis heureux qu'il y ait une concertation et qu'on envisage de créer un circuit qui réponde aux attentes des usagers.*

Parlement Wallon – Séance publique du mercredi 07 juin 2006